



Saint Junien, le 23 septembre 2022

Assurance R.C.P.

GRAS SAVOYE Département Sport et
Évènement Immeuble Quai 33 33/34 quai
De Dion Bouton - CS70001 – 92814
Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoie.com Contrat n° :
41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131 contrat. n°
4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION
SEMAINE de 5 jours de randonnées plus marche aquatique
(du 05 au 09 juin 2023 - 4 nuitées) à CARCANS
MAUBUISSON

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et /ou marche aquatique titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass- Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 10 au minimum avec 3 voitures, 40 au maximum avec 10 voitures (voir possibilité d'avoir des minibus si chauffeurs parmi les participants)

Dates : du lundi 5 juin au vendredi 9 juin 2023.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage ou minibus (départ groupé du Champ de Foire de Saint Junien vers 9 heures

PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique nique pour le lundi midi, sont attendus à l'établissement « Les Bruyères » à Carcans Maubuisson (33121), lieu du séjour, le lundi 5 juin 2023 vers 17h

Les trois randonnées prévues, de l'ordre de 6 à 13 km, ainsi que le lac pour nos amis longeurs permettront de découvrir la région entre océan, lac et forêt, la tranquillité du village à proximité de Bordeaux (55 km) et de l'océan à 4 km. Les randonnées ainsi que la marche aquatique sont soumises à la présence des animateurs au séjour.

Pendant le séjour, nous aurons l'occasion de visiter une propriété viticole, la maison des Arts et Traditions et un élevage d'escargots..

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans le village de vacances VTF « Les Bruyères » à 33121 CARCANS MAUBUISSON, Tel : 05 56 03 31 16, qui assurera la fourniture des repas, avec possibilité de pique-nique pour les déjeuners du midi pris à l'extérieur.



COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **250.00 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **80,00 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour (boisson à table – vin et eau et café au déjeuner inclus)
- L'apéritif de bienvenue
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes nos infrastructures (piscine chauffée)
- L'adhésion à VTF – offerte pour les courts séjours
- La taxe de séjour
- Votre remise partenariat FFR
- les visites

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement (8.00€)
- Les contributions financières EIT et UEIT (2.50€)
- le transport en covoiturage (environ 50.00€)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 26 septembre 2022 à la permanence de l'Association ou sur internet
Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 60 € (chèque à l'ordre de l'Association)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 10 octobre 2022. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 60 € à la pré-inscription. Date limite 09/10/2022.

Deuxième acompte de 100€ date limite 23 janvier 2023

Le solde date limite le 8 avril 2023

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 600 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.



FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 18/03/2023 : 15% du montant du séjour sera retenu.
- Annulation faite entre le 18/03/2023 et 29/04/2023 : 30% du séjour sera retenu.
- Annulation faite entre le 30/04/2023 et 19/05/2023 : 50% du séjour sera retenu
- Moins de 15 jours avant l'arrivée (après le 19 mai 2023) : 100% du séjour sera retenu.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril.

À cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire., Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051